



PHASE 1 - EXPLORATION

Actions à prendre	Responsables
1.1. Informer, par lettre, le vice-recteur aux études et aux activités internationales (VREAI) de l'exploration du projet de programme ainsi que de la composition du comité d'exploration.	⇒ Doyen
1.2. Accusé réception de la demande de former un comité d'exploration.	⇒ VREAI
1.3. Rédiger un rapport d'exploration : État de la question : ✍ domaine d'études du programme; ✍ motifs de création du programme; ✍ ressources professorales et autres enseignants requis et disponibles; ✍ ressources matérielles.	⇒ Comité d'exploration
1.4. Transmettre le rapport d'exploration au VREAI accompagné d'une lettre du doyen demandant l'autorisation de poursuivre à l'étape d'élaboration.	⇒ Doyen
1.5. Autoriser ou non la poursuite de l'élaboration du projet de programme et préciser, s'il y a lieu, l'orientation des travaux.	⇒ VREAI

PHASE 2 - ÉLABORATION

Actions à prendre	Responsables
2.1. Former un comité d'élaboration et aviser le VREAI de la composition de ce comité.	⇒ Doyen
2.2. Approuver la composition du comité d'élaboration et proposer une rencontre d'information.	⇒ VREAI
2.3. Contacter la direction de cycle concernée (DGPC ou FESP) afin d'obtenir du soutien.	⇒ Comité d'élaboration
2.4. Rédiger le rapport d'élaboration du projet de programme en conformité avec les exigences de la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) du Bureau de coopération interuniversitaire et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (Ministère). ¹	⇒ Comité d'élaboration
2.5. Transmettre le projet de programme à la direction de cycle concernée (DGPC ou FESP) pour examen et émission du rapport de conformité.	⇒ Doyen ou personne désignée par le doyen
2.6. Analyser le projet de programme, rédiger le rapport de conformité et le transmettre au doyen de la faculté et au président du comité d'élaboration.	⇒ Direction de cycle (DGPC ou FESP)

¹ Pour tout dossier d'élaboration utiliser le modèle de rapport d'élaboration d'un projet de programme de grade sur le site du VREAI/qualité de la formation/élaboration des programmes/procédures d'élaboration de programme.

PHASE 3 – APPROBATION

Actions à prendre	Responsables
3.1. Approuver le rapport d'élaboration du projet de programme.	⇒ Conseil de la faculté
3.2. Transmettre au VREAI le projet de programme, la résolution du conseil de la faculté et le rapport de conformité de la direction de cycle.	⇒ Doyen
3.3. Transmettre à la Commission des études le dossier de programme : <ul style="list-style-type: none"> • le rapport d'élaboration du projet de programme; • le résolution du conseil de la faculté; • le rapport de conformité de la direction de cycle; • une lettre de transmission en vue de l'examen par la Commission des études. 	⇒ VREAI
3.4. Examiner le dossier de programme pour avis au VREAI.	⇒ Commission des études
3.5. Approuver la création du programme.	⇒ Conseil universitaire
3.6. Confirmer à la faculté l'approbation au Conseil universitaire de la création du programme et l'informer sur la prochaine étape à suivre.	⇒ VREAI
3.7. Transmettre le dossier de programme et proposer une liste d'experts à la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI).	⇒ VREAI
3.8. Examiner le dossier pour un avis de qualité.	⇒ BCI
3.9. Visite des experts.	⇒ BCI – VREAI – faculté – direction de cycle
3.10. Recevoir l'Avis de la CEP.	⇒ VREAI
3.11. Préparer une réponse aux recommandations et aux suggestions de l'Avis de la CEP.	⇒ Comité d'élaboration
3.12. Transmettre au Comité des programmes universitaires (CPU) du Ministère le dossier de programme, l'Avis de la CEP, la réponse aux recommandations et aux suggestions.	⇒ VREAI
3.13. Examiner le dossier pour un avis d'opportunité.	⇒ Ministère
3.14. Recevoir l'avis du CPU et l'autorisation de financement du Ministère.	⇒ VREAI



PHASE 4 – IMPLANTATION

Actions à prendre	Responsables
4.1. Fixer la session d'implantation du programme.	⇒ Comité exécutif
4.2. Informer la faculté, la direction de cycle, le Bureau du secrétaire général et le Bureau du registraire de la session d'implantation du programme.	⇒ VREAI
4.3. Opérationnaliser le programme dans le système de gestion des études et publication.	⇒ Faculté ⇒ Direction de cycle ⇒ Bureau du secrétaire général ⇒ Bureau du registraire